

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 novembre 2018 à 20h30. Mesdames Stéphanie Granet et Lucie Chappe, Messieurs Jacques Barraud et Didier Vigier étaient excusés. Madame Granet et Monsieur Vigier ayant donné pouvoir à Thierry Verdier et Patrice Douix.

POUR INFORMATION :

Le Docteur Marion CAILLÉ, Médecin généraliste, vous informe de l'ouverture de son cabinet le lundi 10 décembre 2018 au 3 Place Saint Pierre à BLESLE.

Consultations sur RdV les lundi, mardi, vendredi et le jeudi matin. Tél. 04 71 77 44 64.

CAMPING

Après avoir pris connaissance du bilan de camping de la saison 2018, le Conseil Municipal a voté des crédits supplémentaires à hauteur de 5 000 € et un virement de 319 € sur le budget « Camping ». Les tarifs 2018 sont reconduits pour 2019. Les périodes d'ouverture ont été fixées du 12 mai au 14 septembre 2019.

TARIF 2019 ET DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal a voté les tarifs suivants :

En ce qui concerne l'assainissement, le tarif de branchement ne change pas et reste à 270 €, le forfait passe de 32 à 33 € et le M3 d'eau consommé passe de 0,48 à 0,49.

Les loyers des appartements augmenteront de 1.25 % suivant l'indice de référence des loyers et les loyers des garages augmenteront de 2,10 % suivant l'indice du coût de la construction.

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Un caveau communal a été installé au cimetière, le service sera gratuit mais limité à une utilisation de 6 mois maximum.

SUBVENTIONS :

Une subvention de 1000 € + 950 (coût transport) est votée pour financer une partie de la classe découverte du cirque à Tence pour les enfants de l'école primaire et maternelle.

Dans le cadre des charges transférées, une subvention de 400 € sera versée à l'APABM.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Messieurs Pascal GIBELIN, Maire et Thierry VERDIER ont été désignés en qualité de délégué Titulaire et délégué Suppléant à la Communauté de Communes BRIOUDE SUD AUVERGNE.

REMBOURSEMENT FRAIS

Des frais d'hébergement seront versés dans le cadre d'une formation d'un élu.

Un remboursement sera réglé pour paiement d'une location de camion.

DETR 2019

Le conseil municipal donne son accord pour demander au titre de le DETR 2019 une subvention pour des travaux de remise en activité de la boulangerie et réfection de portions de route de Pradelles et du Bos.

VENTE MATERIELS

Du matériel a été vendu pour la somme de 1 000 €

ACHAT IMMOBILIER

Le conseil municipal décide de faire une offre à 20 000 € pour l'immeuble cadastré G 316 et 1 000 € pour le matériel au vu de la vétusté des locaux et des premières estimations pour la rénovation et la mise aux normes.

DROIT DE PREEMPTION

Les biens cadastrés section G 507 et 508 sont laissés libres à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil donne son accord pour proposer la vente de lot à un investisseur pour permettre la construction de logements locatifs.
- Les travaux de démolition d'une partie des bâtiments du Moulin du Bos sont terminés.
- Le Noël de la Mairie est prévu le vendredi 14 décembre 2018 à 18 h 30 et les vœux de la Mairie seront organisés le samedi 26 janvier 2019 à 18 h 00.